Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260122-D003_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine.

Membres excusés : BLAIRET Guylaine, BASSEVILLE Cathy (procuration à REGENT Claude), BEASSE Valentin.

Secrétaire de séance : MATHURIN Loïc

Conseil municipal – Séance du 22 janvier 2026

Délibération n° 03 : Dotation d'équipement des territoires ruraux 2026 - Rénovation de l'éclairage de la salle des sports

La commune souhaite rénover l'éclairage de la salle des sports Henri Lucas. L'éclairage halogène actuel est ancien et de fait, très consommateur en énergie. L'objectif est de le remplacer par un éclairage led, moins énergivore.

La salle est occupée quotidiennement par les services municipaux, les écoles, les associations. Le Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir bénéficie également d'un créneau hebdomadaire. Le passage à un éclairage en led constitue aussi un élément de confort pour les usagers du bâtiment ; Certains d'entre eux sont d'ailleurs demandeurs.

Afin de mener à bien le projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2026.

Le plan de financement est ainsi proposé ;

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	**Montant HT**	**Source du financement**	**Montant HT**
Travaux de rénovation de l'éclairage de la salle des sports	10 372,10 €	DETR 2026	3 111,63 €
		Commune de Sainte-Marie	7 260,47 €
TOTAL	10 372,10 €	TOTAL	10 372,10 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Adopter l'opération ;
- Arrêter les modalités de financement ;
- Solliciter un financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- Autoriser le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (15 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 27/01/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Loïc MATHURIN

MAIRIE DE STE-MARIE
ILLE-ET-VILAINE